

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES



Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 13 Octobre 2023

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Abdellatif BEN MALEM, Mohamed EZKIYOUH, Fouad BOUAISS, Chaïb KINNOUS, Adil MOURABIT, Mourad ZEGHLI.

Excusés : MM. Youssef MAKECHOUCHE, Alan VAN MEEL, Akim BEN AISSA, Loïc DE CASTRO SILVA, MMES Sabah BADJI & Sarah SPALACCI

Assiste : M. Emile ROUIRE

Changement du jour de la CDA :

A l'unanimité, la CDA a décidé de passer les réunions hebdomadaires au vendredi à partir de **18 :00**.
Prochaine CDA ordinaire : Vendredi 20 octobre 2023 **18 h 00**

Rappel péréquation :

La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

Convocations :

- **Monsieur GUICHARD Alex**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 20 octobre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur BOUITA Samir**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le **vendredi 27 octobre 2023** à 18 :00 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur BOUDIAN Saïd**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 18 :00 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur EL AFOUI Abdelmajid**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur N'GUEMA EYI Loïc**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur DGHOUGHHI Hicham**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :00 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur SAHBY Riad**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :00 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur EL KADI Nawfal**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur RAHIH Adam**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur YAHIA BENNATTIA Zinedine**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur JAMALI Ryan**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 27 octobre 2023 à 19 :45 pour affaire vous concernant.

Courrier :

Dans le but de traiter plus rapidement le courrier et de ne pas empiéter inutilement sur le temps d'échange lors des CDA, celui-ci sera traité en amont, scanné et envoyé aux membres concernés.

- **MJC VAUCLUSE**, *Pris note de votre courriel, la CDA transmet au service comptabilité pour régularisation.*
- **Les cartes d'arbitrage sont arrivées, elles sont à votre disposition uniquement le vendredi soir durant la CDA.**

Reçu :

- **Monsieur BRES Guy**, concernant vos désignations du WE
- **Monsieur GENFOUD Abdelali**, concernant vos désignations, pris note le nécessaire sera fait.
- **Monsieur BARUQUE Yoann**, concernant vos notes des tests de la saison passée, suite sera donnée dans le meilleurs délais, noté votre disponibilité les mercredis et samedis jusqu'à nouvel ordre.
- **Monsieur MOKADMI Amir**, pour remise de son écusson, félicitations
- **Monsieur HAKIMI Mohamed Amine**, pour remise de son écusson, félicitations
- **Monsieur HAKIMI Abderrahmane**, pour remise de son écusson, félicitations



Tutorat

- A compter d'aujourd'hui, M. Mohamed EZKIYOUH aura la charge de la désignation des tuteurs ainsi que des observateurs concernant les JADS ayant été accompagnés à maintes reprises la saison dernière, dans le but de les classer en JAD.

Formation continue :

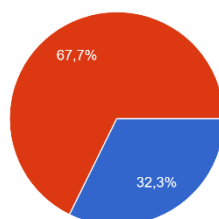
Une formation continue aura lieu le samedi 28 octobre de 8h30 à 12h00

Un google chrome vous a été envoyé afin de connaître le nombre de candidats présents.

A ce jour, nous avons obtenu 31 réponses pour 9 inscrits.

Cette formation sera ludique, sur la base vidéo de mise en situation réelle et de questionnaires collégiaux.

Serez-vous présent ?
31 réponses



● Oui, je serai là.
● Désolé, je ne peux pas venir.

Programme Formation :

Rappel

- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
Date N° 1 : **Du 23 au 25 Octobre 2023**
Cette formation sera assurée par Ms. Zeghli Mourad & Merzoug Bilel
- Date N° 2 (Samedis) : **18 au 25/11/ 2023 et 02/12**
- Date N° 3 : **Du 26 au 28 février 2024**

Test écrit.

La date du test écrit a été arrêtée au **25/11/2023 9h00 au district**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgence d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

- La date de rattrapage du test physique **jeunes** sera communiquée ultérieurement.
- Les arbitres séniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.

Le Président lève la séance à 19 h 45